

**Service Chef de file :**

M4 - Coordination infrastructures numériques et transport

**Service(s) associé(s) :**

**Résumé :**

Le transfert de la compétence transport - interurbain et scolaire - vers la Région Grand Est au 1er janvier 2017 constituera un tournant majeur dans l'organisation locale des transports. Le Département continuera néanmoins à œuvrer pour la mobilité des bas-rhinois, par le biais de la dotation de transfert qu'il versera chaque année à la Région et dans son champ de compétences élargi (covoiturage, gestion des collèges, insertion, ...).

Il est proposé que le Département poursuive par ailleurs son soutien aux grands projets structurants d'aménagement du territoire, en finalisant son appui financier au projet de LGV Est mise en service en 2016, en poursuivant son soutien aux extensions du tramway strasbourgeois, en maintenant sa participation à l'activité aéroportuaire d'Entzheim ou encore en participant au développement des plates-formes multimodales du Port Autonome de Strasbourg.

**Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :**

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2016	Projet Budget Primitif 2017
D	72505	F	Réseau 67	45 102 291.36	-*
D	72505	I	Réseau 67	15 000.00	-*
D	72510	F	Organisation du transport scolaire	-*	-*
D	72510	I	Organisation du transport scolaire	-*	-*
D	72515	F	Développement des transports collectifs	-*	-*
D	72520	F	Actions transversales dans le domaine des transports	325 000.00	280 000.00
D	72520	I	Actions transversales dans le domaine des transports	25 000.00	-*
D	72525	F	Actions de sensibilisation à la sécurité routière	36 005.00	35 000.00
D	72530	I	Tram-Train	-*	-*
D	72535	I	Tramway Strasbourgeois	-*	-*
D	72540	I	Port autonome et voies navigables	-*	-*
D	72545	I	Lignes de Grande Vitesse et modernisation du réseau ferroviaire	9 000 000.00	-*
D	72550	F	Aéroport d'Entzheim	1 032 625.00	1 032 625.00
D	72550	I	Aéroport d'Entzheim	-*	-*
			<b>TOTAL</b>	<b>55 535 921,36</b>	<b>1 347 625,00</b>

*\*Les subventions d'investissement qui relèvent des contrats de territoire et des autres dispositifs d'aide ne sont pas ventilées par mode d'action. Elles sont prévues au stade du budget primitif au sein d'une enveloppe unique et seront réparties en cours d'année en fonction de l'avancée réelle des opérations subventionnées et des crédits disponibles. (cf rapport Budget Primitif 2017 synthèse)*

**Récapitulatif des montants proposés en recettes par mode d'action :**

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2016	Projet Budget Primitif 2017
R	72505	F	Réseau 67	59 000.00	-*
R	72505	I	Réseau 67	320 000.00	-*
R	72510	F	Organisation du transport scolaire	-*	-*
R	72520	F	Actions transversales dans le domaine des transports	-*	-*
R	72520	I	Actions transversales dans le domaine des transports	-*	-*
R	72545	I	Lignes de Grande Vitesse et modernisation du réseau ferroviaire	450 000.00	-*
R	72550	F	Aéroport d'Entzheim	-*	-*
			<b>TOTAL</b>	<b>829 000,00</b>	<b>0,00</b>

**72505 et 72510 – Réseau 67 et organisation du transport scolaire**

2017 constituera dans le domaine des transports une véritable mutation institutionnelle puisque l'essentiel de cette compétence sera exercé par la Région Grand-Est, sur la base de dotations financières transférées (à l'exception du transport des élèves et étudiants handicapés que le Département continuera à organiser et financer directement). Dès le 1<sup>er</sup> janvier la Région assurera pleinement sa responsabilité d'autorité organisatrice du transport interurbain. Pour le transport scolaire, la date de transfert est fixée par la loi au 1<sup>er</sup> septembre 2017. Néanmoins, l'imbrication entre les réseaux scolaires et non scolaires rend indissociable ces deux compétences, nécessitant une date commune de transfert. La Région ayant souhaité exercer cette compétence au plus tôt, c'est la date du 1<sup>er</sup> janvier qui a été retenue, avec une délégation de compétence entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août 2017 pour le transport scolaire. Au-delà, la Région exercera l'ensemble de ces compétences de plein droit.

Un rapport spécifique est consacré au transfert de la compétence transport à la Région proposant notamment l'approbation de la convention de transfert.

La perte de la compétence ne signifie pas le désengagement de la collectivité sur les thématiques liées à la mobilité. A ce titre, le Département versera chaque année à la Région une dotation de transfert de 38 M€. Par ailleurs, la gestion des établissements scolaires du second degré, en particulier les réflexions autour des modifications de cartes scolaires nécessiteront un partenariat étroit quant aux conditions de transport à mettre en œuvre. De même, la mobilité constitue souvent un frein lors de la recherche d'emploi, et l'accompagnement du Département auprès des demandeurs d'emplois, notamment les bénéficiaires du RSA, doit intégrer cette contrainte et disposer des leviers nécessaires pour la lever.

Compte-tenu des échéanciers de paiement sur certains marchés et vis-à-vis de certains partenaires (TAD notamment), il sera nécessaire de prévoir en 2017 des crédits de paiement pour des facturations correspondant à des prestations effectuées fin 2016.

**72520 – Actions transversales dans le domaine des transports**

Ces actions transversales sont orientées vers deux politiques volontaristes distinctes mises en œuvre par la collectivité.

La première concerne la promotion du covoiturage au travers d'une part du financement des coûts de gestion du site de covoiturage 67-68 réalisé sous forme de groupement de commande avec le Département du Haut-Rhin (qui reverse 50% du montant du coût de fonctionnement sous forme de recettes). Et d'autre part via l'achat et la pose de panneaux de signalisation pour labelliser de nouvelles aires de covoiturage sur des parkings publics ou privés existants.

Sur ce sujet, si la pratique du covoiturage tend à se banaliser et entre dans une phase de reconnaissance d'un transport à part entière, des efforts sont encore à produire, en particulier sur les déplacements domicile – travail pour lesquels ce mode demeure marginal. Une inscription de 10 000 € (site) ainsi qu'une autre de 30 000 € (pour l'ensemble des actions de promotion liées à cette mission, notamment auprès des entreprises et sur la signalétique) sont proposées pour 2017.

Le Département du Bas-Rhin intervient également en soutien aux particuliers bas-rhinois empruntant régulièrement l'autoroute A4 exploitée par la SANEF. En effet, l'aide financière incitative mise en place répondait à un double enjeu d'équité territoriale, (puisque seule l'autoroute A4 est concédée et à péage dans le Bas-Rhin), et de désenclavement de l'Alsace Bossue, dont la desserte en transports collectifs est limitée (habitat diffus, voie ferrée unique, ...). A cela s'ajoute une forte activité de petites entreprises et d'artisans sur le secteur, pénalisés par leurs coûts de transport sur les chantiers autour de l'agglomération strasbourgeoise.

L'aide financière apportée par le Département et la SANEF permet de diminuer de 50 % le coût de l'abonnement (respectivement à hauteur de 20 et 30 %).

Pour l'année 2017, 240 000 € sont proposés en dépenses pour la poursuite de ce dispositif.

### **72525 – Actions de sensibilisation à la sécurité routière**

En appui de ses politiques éducatives et de sécurité routière, le Département a engagé un certain nombre de partenariats dans le domaine associatif permettant de mieux répondre aux enjeux liés à ces politiques. Ainsi, les actions menées par Comité d'Action Deux Roues du Bas-Rhin (CADR 67), Vélo-Emploi et le Comité Départemental de la Prévention Routière, permettent de faire évoluer les comportements, aussi bien en milieu scolaire que vis-à-vis du grand public, à travers des actions de sensibilisation à la sécurité routière.

Les associations CADR 67 et Vélo-Emploi assurent des interventions dans les collèges en direction des jeunes cyclistes, à travers l'opération « vélo-sécurité » portant sur des contrôles techniques de vélos et de la sensibilisation à la sécurité routière à vélo. Plus précisément, ces opérations consistent à effectuer le contrôle technique des vélos des collégiens, la vérification des cycles étant complétée par de petites opérations urgentes effectuées le cas échéant par les techniciens de l'association.

Ces actions, qui permettent chaque année de visiter une quarantaine d'établissement et de contrôler plus de 3 500 vélos, sont unanimement appréciées des chefs d'établissements, des élèves et de leurs parents.

Il est proposé que l'ensemble de ces partenariats associatifs soit poursuivi en 2017, avec une inscription budgétaire de 35 000 €, sur la base des conventions annuelles qu'il sera proposé à la Commission Permanente de décider de renouveler.

### **72535 – Tramway strasbourgeois**

Le Département du Bas-Rhin est le partenaire historique de l'Eurométropole strasbourgeoise depuis les premières opérations de tramway à Strasbourg, en soutenant financièrement l'ensemble des travaux d'extension du réseau.

Ce soutien a été confirmé dans le Contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise (CTAS) 2009-2014, avec une enveloppe prévisionnelle de 5,5 M€ fléchées sur les opérations d'extension du tram A vers HautePierre et vers Illkirch-Graffenstaden, du BHNS et de l'extension vers Kehl.

En 2017, les travaux du tramway vers Kehl, ligne emblématique de l'ouverture vers l'Allemagne, devraient se finaliser, favorisant les échanges et la coopération transfrontalière, vecteurs là encore de dynamisme économique.

Cette opération financée sous la forme d'une subvention d'investissement est ainsi prévue au stade du budget primitif au sein d'une enveloppe unique dont les crédits seront répartis en cours d'année en fonction de l'avancée réelle des opérations subventionnées et des montants disponibles.

### **72540 – Port Autonome et voies navigables**

En raison de l'intérêt des modes de transports alternatifs sur le plan du développement durable et des problèmes de congestion routière en particulier aux abords de Strasbourg, un des axes de la politique transports de la collectivité départementale a ainsi depuis de nombreuses années consisté à encourager le développement du transport combiné associant le mode routier aux autres modes.

Le contrat de plan Etat Région 2015 – 2020 prévoit ainsi un ensemble de projets sous l'angle de la « mobilité multimodale », dont le soutien à l'activité du Port Autonome de Strasbourg, au travers de ces deux sites principaux, Strasbourg et Lauterbourg.

Le soutien départemental contractualisé s'élève à 579 000 € pour le site de Strasbourg et 450 000 € pour celui de Lauterbourg,

Ces opérations constituent des subventions d'investissement et sont ainsi prévues au stade du budget primitif au sein d'une enveloppe unique. Elles seront réparties en cours d'année en fonction de l'avancée réelle des opérations subventionnées et des crédits disponibles.

### **72545 – Lignes de Grande Vitesse et modernisation du réseau ferroviaire**

La deuxième phase de ce projet structurant a été mise en service en 2016, permettant de ramener le temps de parcours entre Paris et Strasbourg à moins de 2 heures. Au-delà d'un simple temps de trajet entre 2 villes, la LGV Est Européenne constitue l'une des sections les plus importantes de la magistrale ferroviaire Paris-Strasbourg-Vienne-Bratislava qui est retenue comme l'un des projets majeurs d'infrastructures en vue de la constitution d'un véritable réseau transeuropéen de transport. Avec la liaison Rhin-Rhône, Strasbourg et le Bas-Rhin se situent au cœur d'un véritable maillage à grande vitesse.

Les crédits proposés pour 2017€, sur la base des appels de fonds à hauteur de 5,7 M€, devraient permettre de clôturer l'engagement du Département sur ce projet, qui s'est élevé à 65 M€ à la charge du Département en valeur 2016. En y ajoutant plus de 80 M€ investis lors de la première phase, Ce sont 145 M€ de crédits départementaux qui ont été consacrés à cette infrastructure, dont les retombées économiques et touristiques pour l'Alsace et le Bas-Rhin devront être mesurées.

### **72550 – Aéroport d'Entzheim**

Le Département du Bas-Rhin est engagé de longue date, aux côtés de l'Etat et des autres grandes collectivités territoriales, dans le soutien à l'Aéroport de Strasbourg-Entzheim, infrastructure de transport majeure pour assurer l'accessibilité de Strasbourg, Capitale Européenne, qui constitue également un vecteur d'attractivité et de développement économique et touristique de la région.

Le statut de Strasbourg, capitale européenne, et son rayonnement international par la présence notamment du Parlement européen, de la Cour européenne des Droits de l'Homme, du Conseil de l'Europe et de nombreuses institutions européennes est un privilège qui confère toutefois une responsabilité particulière aux collectivités territoriales : celle de

proposer des dessertes nombreuses et variées, permettant une accessibilité convenable depuis l'ensemble des capitales européennes. Il en va de l'attractivité et du rayonnement du territoire.

L'Aéroport de Strasbourg-Entzheim évolue toutefois dans un environnement concurrentiel fort et déséquilibré avec les aéroports voisins de Bâle-Mulhouse et de Baden-Karlsruhe, du fait d'un différentiel important du niveau des taxes aéroportuaires affectées au financement des missions régaliennes (sécurité, incendie, sûreté), au détriment de la plate-forme strasbourgeoise. En effet, jusqu'en 2012, les taxes pratiquées étaient moitié moindre à Bâle-Mulhouse et Baden-Karlsruhe.

Cet important différentiel des taxes, conjugué à la mise en service de la première phase du TGV Est Européen en juillet 2007, a entraîné une chute brutale du trafic, de deux millions à un million de passagers entre 2007 et 2011. Cette situation a, jusqu'en 2012, découragé toute implantation de nouvelle compagnie, et rendu délicate toute opération d'augmentation de l'offre sur les lignes existantes.

Sans un dispositif de développement du trafic par une baisse de taxes, l'aéroport de Strasbourg n'aurait pas pu faire face à la pression conjuguée du désengagement d'Air France et de la concurrence des aéroports de sa zone de chalandise bénéficiant de fiscalités aéronautiques plus avantageuses.

La Commission Permanente du Conseil Départemental, lors de sa séance du 28 novembre 2016, a ainsi décidé de maintenir pour une nouvelle période de trois ans, de mars 2016 à mars 2019, le dispositif de compensation de la baisse des taxes, en complémentarité avec le dispositif historique de soutien aux lignes européennes sous obligations de service public (Amsterdam, Madrid, Prague). Cette subvention fait partie intégrante du chapitre de la desserte aérienne du Contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne 2015-2018, avec les liaisons européennes sous obligations de service public.

Ce contrat reconduit à l'identique les enveloppes allouées à la desserte aérienne de Strasbourg. L'objectif est d'atteindre 1,4 million de passagers à la fin 2019, niveau de trafic qui permettrait à l'aéroport de s'approcher de l'autonomie financière.

1 032 625 € sont ainsi programmés en 2017 pour le financement de ces deux dispositifs complémentaires de soutien à l'activité aéroportuaire.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 725 - Contribution à la mobilité des Bas-Rhinois.*

Strasbourg, le 25/11/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY